

SITE NATURA 2000 « FRICHES HUMIDES DE TORREMILA » FR 9102001		AMELIORATION DU STOCKAGE D'EAU DANS UNE MARE TEMPORAIRE		TRAVAUX
				FICHE 1
				Action TOR_01
OBJECTIFS				
HABITAT / ESPECE JUSTIFIANT L'ACTION		*Mare temporaire méditerranéenne (*3170) <i>Marsilea strigosa</i> (1429)		
OBJECTIFS DU DOCOB		I a / Maintenir, ou améliorer, la capacité de stockage d'eau		
JUSTIFICATIONS		<p><i>Marsilea strigosa</i> est une des espèces végétales caractéristiques des mares temporaires méditerranéennes.</p> <p>Sur le plateau de Torremila, les accumulations d'eau sont très dépendantes de la microtopographie (SIEE, 2002).</p> <p>Depuis le passage d'un engin lourd qui a nivelé une majorité des nombreux sillons de dessouchage (ancienne vigne) qui accentuaient les accumulations temporaires d'eau sur la parcelle, il semble que la population de <i>Marsilea strigosa</i> de la zone humide 4 tende à régresser.</p>		
EFFETS ATTENDUS		Augmentation de la fréquence et de la durée de mise en eau de la zone humide 4. Maintien, voire augmentation, de la population de <i>Marsilea strigosa</i> .		
PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE				
ZONES HUMIDES		d'intérêt communautaire avéré n°4, carte 2A		
PARCELLES CADASTRALES		CT 001 et CT 275, carte 3		
SURFACE TOTALE ESTIMEE		0,3 ha		
DESCRIPTION ET ENGAGEMENTS				
DESCRIPTION		Il s'agit d'accentuer la microtopographie des parcelles : des sillons supplémentaires seront creusés dans le sol.		
CAHIER DES CHARGES	ENGAGEMENTS REMUNERES	<p>I. <u>Objectif à atteindre</u> : créer de nouveaux sillons susceptibles d'accumuler de l'eau.</p> <p>II. <u>Opérations à mettre en œuvre et calendrier</u> :</p> <p><u>Année n</u> : Creusement de sillons supplémentaires</p> <p><u>Années n+1 à n+4</u> : pas d'interventions</p> <p>III. <u>Conditions relatives aux techniques à appliquer</u> :</p> <p>Les sillons supplémentaires seront créés <u>autour</u> de la zone de présence actuelle de <i>Marsilea strigosa</i>, pour ne pas risquer de détruire ou déterrer des individus, mais à proximité immédiate.</p> <p>Le profil des sillons ainsi créés devra se rapprocher autant que possible de l'aspect de sillons de dessouchage laissé suite à l'arrachage des vignes, c'est-à-dire environ 30 cm de hauteur et 40 à 50 cm de large (dimensions indicatives).</p> <p>La terre excavée de cette façon sera étalée sur les parties sèches du bord des parcelles.</p> <p>IV. <u>Modalités particulières de réalisation</u> :</p> <p>Les travaux seront impérativement effectués en période d'assec des mares (été).</p>		

CAHIER DES CHARGES	ENGAGEMENTS NON REMUNERES	<p>Respecter les engagements liés à la signature du contrat Natura 2000. Informer par écrit le service instructeur du contrat du commencement des travaux. Suivre le cahier des charges de la mesure. Prises de photographies avant, pendant et après les travaux.</p> <p>Interdictions :</p> <p>Comblement, drainage, nivellement des parcelles contractualisées. Implantation d'obstacles nouveaux aux écoulements, canalisation des écoulements vers un autre exutoire. Suppression des obstacles aux écoulements existants (talus, murets, limites de parcelles en surélévation). Utilisation de phytocides et de fertilisants sur les terrains contractualisés.</p>				
	DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE					
DISPOSITIF ADMINISTRATIF		Contrat de gestion Natura 2000 (durée : 5 ans), Investissement.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR A LA DEMANDE DE CONTRAT		Description de la nature exacte des travaux, programme et méthode d'intervention. Présentation d'un minimum de 2 devis précisant le coût détaillé de chaque opération.				
FINANCEMENT		Etat (MEDD) 50% - Europe (FEOGA) 50% Financement sur devis estimatif plafonné à la dépense réelle. Taux de prise en charge : jusqu'à 100% du montant HT ou TTC selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA. L'aide/ha sera fixée sur la base du devis le moins cher parmi deux devis présentant les garanties nécessaires.				
IDENTIFICATION DES MESURES CORRESPONDANTES		Mesure t du PDRN AHE006				
MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES		50 % du montant des investissements prévus dans l'année à titre d'acompte au plus tard 1 mois après réception des pièces justificatives. Le solde des investissements au plus tard 1 mois après réception des pièces justificatives (facture acquittée correspondante et constat du service fait). Chaque investissement ne pourra faire l'objet de plus de deux versements.				
PHASAGE INDICATIF		2005	2006	2007	2008	2009
		Creusement	Pas d'intervention	Pas d'intervention	Pas d'intervention	Pas d'intervention
ESTIMATION DES COÛTS (TTC)		400 €/ha	0 €	0 €	0 €	0 €
		400 €/ha				
CONTROLES						
POINTS DE CONTROLE SUR PLACE		Contrôle du respect des prescriptions du cahier des charges sur l'ensemble de la superficie du projet : notamment localisation des travaux, période d'intervention, profil des sillons.				
INDICATEURS						
SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE		Photographies avant, pendant et après les travaux.				
EVALUATION DE L'ACTION		Suivi de l'état de conservation des mares temporaires méditerranéennes et de <i>Marsilea strigosa</i>				